

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 mars 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 mars 2016 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Coeur
M ^{me}	Claudette Roussel	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Peggy Bourque Ouellet	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M.	Nicolas Proulx	Directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016;
4. Messages et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. TPI - rapport annuel 2015 - adoption;
 - 5.2. Direction régionale de la Côte-Nord du MERN;
 - 5.3. Arpentage de terrains à des fins de villégiature;
 - 5.4. Révision des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay;
6. Service de développement économique :
 - 6.1. Comité d'investissement (PSE-FLI-FLS);

- 6.2. Comité d'analyse (PSPS);
- 6.3. Convention de partage avec le CLD - signature;
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Modification du certificat d'autorisation du centre de transbordement de Portneuf-sur-Mer;
 - 7.2. Demande de certificat d'autorisation pour un centre de transbordement aux Bergeronnes;
8. Ressources humaines :
 - 8.1. Service de développement économique - recrutement de personnel - analyste financier;
 - 8.2. Recrutement de personnel - adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat;
 - 8.3. GMR - recrutement de personnel - emplois étudiants;
9. Appui au mémoire des commissions scolaires de la Côte-Nord - projet de loi n° 86;
10. Dépôt du compte rendu du Comité de sécurité publique;
11. Correspondance :
 - 11.1. Utilisation des sommes dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* - appui à la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 11.2. Augmentation du prix des baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État - appui à la MRC de Charlevoix-Est;
 - 11.3. Intention du gouvernement d'élargir la consigne - impacts pour les municipalités - appui à la MRC des Pays d'en Haut;
12. Gestion financière :
 - 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 12.2. Politique sur les dons et commandites 2016;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-03-046

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2016-03-047

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire
du 16 février 2016**

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Plusieurs rencontres ont lieu au sujet de la nouvelle gouvernance locale et régionale (CLD et CRÉ) afin de convenir des conventions de partage, de l'accueil des nouvelles responsabilités, etc.
- Des travaux sont actuellement en cours afin d'analyser tous les résultats issus du forum socioéconomique qui a eu lieu les 11 et 12 février, dernier aux Escoumins.
- Les 9 et 10 mars 2016, à Baie-Comeau, elle a participé au colloque *ADNPlanNord - accompagner le développement du nord*, qui a permis au milieu socioéconomique de constater comment il peut tirer son épingle du jeu dans le projet du Plan Nord.

RÉSOLUTION 2016-03-048

TPI - rapport annuel 2015 - adoption

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal*, dont il a la gestion, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, tel que préparé par les employés de la MRC.

RÉSOLUTION 2016-03-049

Direction régionale de la Côte-Nord du MERN

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est assurée par intérim par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale de la Côte-Nord est présentement en sous-effectifs, puisqu'il y a de nombreux postes techniques et professionnels à combler;

CONSIDÉRANT QUE les postes vacants occasionnent des retards importants dans les dossiers et génèrent des mécontentements auprès des divers délégataires, clients, promoteurs et autres intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec fait la promotion du Plan Nord et de ses ressources naturelles, mais que le ministère principalement concerné n'est pas outillé pour répondre aux divers besoins de la région;

CONSIDÉRANT QUE le MERN est un ministère à vocation économique qui joue un rôle de gestionnaire du territoire et des ressources;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une direction régionale permanente et autonome et de combler l'ensemble des postes vacants à la Direction de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, de nommer rapidement une direction régionale permanente et autonome et de combler les postes vacants à la Direction régionale de la Côte-Nord du MERN afin de doter le ministère d'une équipe complète et efficiente;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M^{me} Linda Tremblay, réseau régional du MERN;
- M^{me} Mireille Parent, Direction régionale de la Côte-Nord du MERN;
- Aux MRC de la Côte-Nord pour appui.

RÉSOLUTION 2016-03-050

Arpentage de terrains à des fins de villégiature

ATTENDU la résolution n° 2015-06-123 qui mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'arpentage de terrains à des fins de développement de villégiature dans le secteur du lac des Cèdres à Longue-Rive;

ATTENDU QUE pour ce type d'appel d'offres, la MRC doit procéder à la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) personnes autres que des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

1. approuve la liste des critères évalués et la grille d'évaluation et de pondération des offres, présentées ci-après, pour en faire partie intégrante;
2. désigne M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, M. Daniel Brochu, directeur général de la Ville de Forestville, ainsi que M. Kevin Bédard, directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, pour former le Comité de sélection;
3. désigne M. Kevin Bédard à titre de responsable de l'appel d'offres.



APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE

Liste des critères évalués & grille d'évaluation et de pondération

ÉVALUATION QUALITATIVE DE CHAQUE OFFRE		FOURNISSEUR A		FOURNISSEUR B	
Liste des critères	Pointage	Note (0 à 100 %)	Pointage	Note (0 à 100 %)	Pointage
1- Organisation et expérience du consultant	15				
2- Approche préconisée et organisation du projet	15				
3- Expérience du chargé de projet	30				
4- Expérience de l'équipe de support	25				
5- Adéquation entre le devis et l'offre du consultant	15				
Pointage intérimaire :	100	-	/100	-	/100

Échelle des critères d'évaluation

Le comité de sélection doit tenir compte de l'échelle suivante, afin d'évaluer chacun des critères exigés :

- 100 % (excellent) : dépasse substantiellement, sous tous les aspects, le niveau de conformité requis.
- 85 % (plus que satisfaisant) : dépasse, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 70 % (satisfaisant) : est conforme, en tous points, aux exigences requises;
- 55 % (insatisfaisant) : n'atteint pas, pour plusieurs dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 30 % (médiocre) : n'atteint pas, dans la majorité des dimensions importantes, le niveau de conformité requis;
- 0 % (nul) : n'atteint en aucun point le niveau requis.

Révision des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay

Correspondance de la Direction des parcs nationaux du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs informant la MRC que la limite du parc national du Fjord-du-Saguenay a été modifiée en vertu du décret 86-2016. Cette modification consiste à intégrer une superficie de 269 hectares, à soustraire une superficie de 6,4 hectares afin de régler des problèmes d'empiètement avec des propriétaires privés, d'y corriger des erreurs datant de la création du parc ou de céder au village certains terrains.

RÉSOLUTION 2016-03-051

Service de développement économique - formation du comité d'investissement (PSE-FLI-FLS)

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente de délégation en matière de développement local et régional avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue depuis le 31 décembre 2015 et que tous les actifs et passifs du CLD de La Haute-Côte-Nord ainsi que tous les contrats, ententes et autres ont ainsi été transférés à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le *Fonds local de solidarité* (FLS) de la FTQ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement est prévu dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé d'une majorité de membres indépendants du *Fonds de solidarité* et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne les personnes suivantes pour composer le Comité d'investissement :

- M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, et M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer;
- 1 représentant de la communauté innue d'Essipit (à confirmer);
- M^{me} Léna St-Pierre, représentante d'un organisme de développement socioéconomique de La Haute-Côte-Nord (celle-ci pourra être remplacée par M^{me} Julie Tremblay, en cas d'absence);
- M. Luc Forest, représentant du Fonds de solidarité FTQ;
- M. Dany Tremblay, représentant du milieu socioéconomique;
- M. William Lebel, représentant du milieu socioéconomique.

RÉSOLUTION 2016-03-052

Service de développement économique - formation d'un comité d'analyse pour la Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente de délégation en matière de développement local et régional avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue depuis le 31 décembre 2015 et que tous les actifs et passifs du CLD de La Haute-Côte-Nord ainsi que tous les contrats, ententes et autres ont ainsi été transférés à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC gère la *Politique de soutien aux projets structurants*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit la formation d'un comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne les personnes suivantes pour composer le Comité d'analyse de la *Politique de soutien aux projets structurants*, soit :

- M^{me} Micheline Anctil, préfet de la MRC et mairesse de la Ville de Forestville;
- M. Jean-Roch Barbeau, maire de la municipalité de Colombier;
- M. André Desrosiers, maire de la municipalité des Escoumins;
- M^{me} Marjolaine Gagnon, maire de la municipalité de Sacré-Coeur;
- M. François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- M^{me} Peggy Bourque-Ouellet, coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises industrielles et manufacturières.

RÉSOLUTION 2016-03-053

Convention de partage avec le CLD - signature

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

ATTENDU QUE l'article 289 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* stipule que la MRC et le CLD doivent convenir d'une convention de partage au plus tard le 90^e jour suivant celui de la fin de l'entente de délégation;

ATTENDU QU'un premier projet a été déposé au CLD en octobre 2015;

ATTENDU QUE le CLD a demandé un avis juridique et a déposé cet avis à sa séance du 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un second projet le 11 mars 2016;

ATTENDU QUE les conseillers juridiques de la MRC précisent que le bail fait partie intégrante des actifs du CLD et que, par conséquent, le bail devient caduque;

ATTENDU QUE la MRC a besoin d'une bonne partie des locaux pour ses activités;

ATTENDU QUE la MRC souhaite signer un bail avec le CJE de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'article 6 du bail mentionne que la MRC doit donner son accord pour une sous-location;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la signature de la convention de partage en retirant à l'article 7 le paragraphe suivant :

Puisque le bail signé entre le CÉDANT et le CESSIONNAIRE a été renouvelé automatiquement pour 2016, le CESSIONNAIRE poursuivra à la place du CÉDANT la sous-location au CJE pour l'année 2016;

QUE le Conseil autorise la préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, la convention de partage avec le CLD, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-03-054

***GMR - modification du certificat d'autorisation
du centre de transbordement de Portneuf-sur-Mer***

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation délivré le 28 février 2014 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, permettant à la MRC de La Haute-Côte-Nord de réaliser et exploiter un lieu de gestion des matières résiduelles à Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat d'autorisation permet, notamment, à la MRC de recouvrir le bois traité d'une toile et qu'il n'y a pas d'exigence spécifique concernant les matériaux divers (matériaux de construction pêle-mêle), outre le fait que cette catégorie ne doit pas contenir de bois, de bardeaux et d'autres produits dangereux (ex. : produits électroniques);

CONSIDÉRANT les lignes directrices relatives à la gestion du bois traité qui oblige, notamment, le traitement des eaux de lixiviation qui ont été en contact avec le bois traité;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-09-184 autorisant la MRC à procéder à la construction d'une plateforme en forme de cuve pour l'entreposage du bois au centre de transbordement et à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, permettant ainsi d'optimiser l'entreposage du bois et de matériaux divers;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme et cette nouvelle procédure d'entreposage exigent une modification au certificat d'autorisation, puisque le bois ne sera plus recouvert d'une toile et que l'eau de pluie sera en contact direct avec le bois traité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande de modification du certificat d'autorisation du centre de transbordement et de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts afférents à ce mandat.

RÉSOLUTION 2016-03-055

***GMR - demande de certificat d'autorisation pour un centre de
transbordement aux Bergeronnes***

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-09-184 autorisant la MRC à procéder à la construction d'une plateforme en forme de cuve pour l'entreposage du bois à l'écocentre des Bergeronnes, permettant ainsi d'optimiser la réception et l'entreposage du bois et de matériaux divers, de même que le transbordement de ces matières provenant de l'écocentre de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT les lignes directrices relatives à la gestion du bois traité qui oblige, notamment, le traitement des eaux de lixiviation qui ont été en contact avec le bois traité;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme et cette nouvelle procédure d'entreposage exigent l'émission d'un certificat d'autorisation, puisque le bois ne sera plus entreposé dans un conteneur de type *roll-off* et que l'eau de pluie sera en contact direct avec le bois traité;

CONSIDÉRANT QU'aucun certificat d'autorisation n'a été émis pour l'écocentre et le centre de transbordement des Bergeronnes et que la présente demande de certificat d'autorisation traitera de toutes les matières relatives au site des Bergeronnes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande de certificat d'autorisation pour l'écocentre et le centre de transbordement des Bergeronnes;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts afférents à ce mandat.

RÉSOLUTION 2016-03-056

Service de développement économique - recrutement de personnel - analyste financier

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 19 janvier 2016, le Conseil a mandaté le comité de transition pour entreprendre les démarches nécessaires visant à combler le poste d'analyste financier au Service de développement économique (résolution n° 2016-01-020);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M. Jimmy Morin pour occuper le poste d'analyste financier au sein du Service de développement économique;

QUE les conditions d'embauche de M. Morin soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette embauche soit effective à compter du 4 avril 2016.

RÉSOLUTION 2016-03-057

Recrutement de personnel - adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC avait mandaté le comité de transition afin de procéder aux appels de candidatures pour combler les postes pour le Service de développement économique (résolution n° 2015-09-181);

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition avait retenu la candidature de M^{me} Valérie Gauthier pour occuper le poste d'adjointe administrative à la comptabilité et au secrétariat (résolution n° 2015-11-253);

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Gauthier, ayant préalablement accepté le poste, a informé le directeur général qu'elle n'entrerait finalement pas en fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claudette Roussel, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le comité de transition pour entreprendre les démarches nécessaires visant à combler le poste d'adjoint administratif à la comptabilité et au secrétariat et accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2016-03-058

GMR - recrutement de personnel - emplois étudiants

ATTENDU la résolution n° 2016-01-022 autorisant le secrétaire-trésorier et directeur général à déposer une demande de subvention salariale visant l'embauche de deux étudiants dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC);

ATTENDU QUE la campagne de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en territoire municipalisé et sur le TNO nécessite l'embauche d'étudiants pendant la période estivale;

ATTENDU les besoins ponctuels supplémentaires de main-d'œuvre pour la période estivale afin de réaliser tous les projets reliés à la gestion des matières résiduelles (événements écoresponsables, abris d'encombrants, écocentres, soutien aux ICI, suivi des bacs et conteneurs, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche de deux étudiants au poste d'assistant à l'agent de sensibilisation et d'information;

QUE le Conseil accepte tous les frais liés à ce mandat, tout en respectant les montants prévus au budget.

RÉSOLUTION 2016-03-059

Appui au mémoire des commissions scolaires de la Côte-Nord - projet de loi n° 86

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 86 propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal est inquiet de la perte de pouvoir local et décisionnel qu'introduit ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par la conseillère de comté, Madame Claudette Roussel, et majoritairement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord fasse siennes les recommandations contenues au mémoire de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord de février 2016, déposé dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

1. que la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de la région.
2. que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent dans le but de maintenir une gouvernance de proximité.
3. que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés.
4. que le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissaires scolaires.
5. que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel.
6. que la promotion et la valorisation des élections scolaires soient une priorité pour le gouvernement.
7. que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir un scrutin simultané.
8. que les changements de la structure actuelle, s'il y a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locales et régionales.
9. que les parents membres dans l'actuelle structure puissent avoir le droit de vote afin d'accroître leur pouvoir.
10. que l'article 213.1 soit modifié afin qu'il corresponde à ce qui existe déjà entre certaines commissions scolaires et qu'il en assure ou renforce les liens :

Les commissions scolaires doivent PARTAGER des ressources et des services entre elles ou avec d'autres organismes publics, dont des municipalités, ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) lorsque cela permet, dans le cadre de leur mission, de répondre à des besoins d'efficacité ou de rentabilité dans la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- M^{me} Suzanne Roy, présidente de l'UMQ;
- M. Richard Lehoux, président de la FQM;
- M^{me} Josée Bouchard, présidente, Fédération des commissions scolaires du Québec;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- Aux préfets des MRC de la Côte-Nord.

Les opinions étant partagées, M^{me} la Préfet demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **7 voix en faveur de la proposition;**
- **2 voix contre la proposition (MM. Jean-Roch Barbeau et Hugues Tremblay).**

En vertu du décret n° 1125-2015 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10901, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 9382 habitants, soit 86,065 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

M^{me} la Préfet déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

Dépôt du compte rendu du Comité de sécurité publique

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de Sécurité publique qui a eu lieu le 24 février 2016.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1.1. M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Annonce de l'adoption de la *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2015 et invitation à prendre connaissance du texte de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* sur le site des Publications du Québec.

1.2. M^{me} Julie Tremblay, coordonnatrice, Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord

Bénéficiaire d'un soutien financier de la CRÉ Côte-Nord et du MFFP depuis plusieurs années, elle demande un soutien financier à long terme à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

1.3. M^{me} Émilie Levac, Sécurité et sûreté maritimes, Transports Canada

Invitation à une réunion publique sur la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin, qui se tiendra à Québec le 7 avril 2016.

2. DEMANDES D'APPUI

2.1. MRC de Beauce-Sartigan

Demande au MAMOT de confirmer la volonté du ministère de permettre le cumul des sommes versées par le FDT pour la durée du *Pacte fiscal 2016-2019*.

2.2. MRC de Charlevoix-Est

Suite à l'augmentation abusive du prix des baux de villégiature par le gouvernement, elle demande à la FQM de défendre les MRC du Québec.

2.3. MRC des Pays-d'en-Haut

Copie d'une résolution concernant l'intention du gouvernement d'élargir la consigne des contenants de boisson aux bouteilles de vin, spiritueux et d'eau.

RÉSOLUTION 2016-03-060

Utilisation des sommes dans le cadre du Fonds de développement des territoires - appui à la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU la résolution n° 2016-02-026 de la MRC de Beauce-Sartigan concernant l'utilisation des sommes dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Beauce-Sartigan et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, de confirmer la volonté du ministère de permettre le cumul des sommes versées par le *Fonds de développement des territoires* pour la durée du *Pacte fiscal 2016-2019*;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque, ainsi qu'à la MRC de Beauce-Sartigan.

RÉSOLUTION 2016-03-061

Augmentation du prix des baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État - appui à la MRC de Charlevoix-Est

ATTENDU la résolution n° 16-01-19 de la MRC de Charlevoix-Est concernant l'augmentation du prix des baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Charlevoix-Est et demande à la Fédération Québécoise des Municipalités de jouer efficacement son rôle auprès du gouvernement et de se faire un ardent défenseur des MRC du Québec face à l'augmentation abusive du prix des baux de villégiature par le gouvernement;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- MRC de Charlevoix-Est.

RÉSOLUTION 2016-03-062

Intention du gouvernement d'élargir la consigne - impacts pour les municipalités - appui à la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la résolution n° CM 10-01-16 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'intention du gouvernement d'élargir la consigne des contenants de boisson aux bouteilles de vin, de spiritueux et d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que la démarche entreprise par *Éco Entreprises Québec* et *Bacs Plus*, et demande au gouvernement de revoir son intention d'élargir la consigne;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION 2016-03-063

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 17 février 2016 au 15 mars 2016 pour un montant de 410 690,57 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 410 690,57 \$ pour la MRC, effectués du 17 février 2016 au 15 mars 2016.

RÉSOLUTION 2016-03-064

Politique sur les dons et commandites 2016

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique sur les dons et commandites* le 20 janvier 2015 (résolution n° 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception des demandes d'aide financière pour 2016 a pris fin le 31 janvier dernier et que toutes les demandes ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil dispose d'un budget de 4 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide totale demandée par les organismes s'élève à plus de 33 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, en raison de l'ampleur de la somme totale demandée par les organismes, accepte d'augmenter le budget destiné aux dons et commandites à 9 750 \$ (la différence de 5 000 \$ sera comblée à même le fonds de la SOCOM);

QU'il entérine la priorisation ci-dessous, pour l'année 2016, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites*, ainsi que les montants alloués dans le cadre du *Programme de partenariat aux projets culturels régionaux*, laquelle se définit comme suit :

Demandeur	Titre du projet	Montant demandé	Montant accordé	Remarques
Municipalité de Sacré-Cœur	Les Hivernades Haute-Côte-Nord 2016	1 000 \$	500 \$	
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan	Campagne 2015 – attribution 2016	2 000 \$	1 000 \$	
Association forestière Côte-Nord	Éducation forestière	1 000 \$	1 000 \$	

Demandeur	Titre du projet	Montant demandé	Montant accordé	Remarques
Le Boréal Loppet	12 ^e édition du Boréal Loppet (hôte des championnats canadiens <i>Maîtres de ski de fond 2016</i>)	Plan de visibilité	500 \$	
Association diabète Haute-Côte-Nord	Brunch santé et marche-o-don	500 \$	500 \$	
Festi-Livre Desjardins	Festi-Livre Desjardins – 16 ^e édition	300 \$	300 \$	
Villa Forestvile	Souper-bénéfice pour l'agrandissement de la Villa	500 \$	500 \$	
Centre d'action bénévole Le Nordest	Colloque annuel de la Fédération des CAB du Québec	5 000 \$	2 000 \$	
Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Sentier de Noël	500 \$	100 \$	Un montant supplémentaire de 400 \$, provenant du <i>Programme de partenariat aux projets culturels régionaux</i> , sera accordé.
Festivent de Longue-Rive	Festival de kite	1 000 \$	500 \$	
Auberge de jeunesse de Tadoussac et comité citoyen Les Assemblées de cuisine	Laboratoire d'apprentissage, de réflexion et d'action sur le développement durable	500 \$	250 \$	
Chœur <i>Les gens de mon pays</i>	Aide au fonctionnement 2015-2016	1 575 \$	600 \$	Un montant supplémentaire de 400 \$, provenant du <i>Programme de partenariat aux projets culturels régionaux</i> , sera accordé.
L'Odyssée artistique	11 ^e Festival intime de musique classique et 10 ^e série On JAZZ sous la lune	4 250 \$	1 500 \$	Un montant supplémentaire de 400 \$, provenant du <i>Programme de partenariat aux projets culturels régionaux</i> , sera accordé.
Centre d'activités de la Haute-Côte	Souper-bénéfice pour le bon déroulement des activités	2 000 \$	500 \$	
Total de l'aide accordée :			9 750 \$	

QU'il demande aux organismes de réinvestir les surplus réalisés l'année suivante et de fournir à la MRC un bilan à la fin de l'activité.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15 mars 2016.

 François Gosselin
 Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2016-03-065

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 09.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général